

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01179

Numéro SIREN : 842 987 539

Nom ou dénomination : SARL 2GC

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2023 sous le numéro de dépôt 7661

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

Holding
DGFIP N° 2033 ASD 2023Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		SARL 2GC			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		RUE ALPHONSE SAVEY VIRE 14500 VIRE-NORMANDIE					
SIRET		8 4 2 9 8 7 5 3 9 0 0 0 1 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12			Durée de l'exercice précédent * 12		
					Exercice N clos le		
					3 1 0 3 2 0 2 3		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028		030			
	Immobilisations financières * (1)	040		042		925 100	
Total I (5)		044		048		925 100	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	STOCKS	060		062			
	Marchandises *						
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres* (3)	072		074		157 938
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084		086		11 383	
	Charges constatées d'avance*	092		094		123	
	Total II	096		098		169 444	
Total général (I + II)		110		112		1 094 544	
PASSIF						Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120				1 000	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126				100	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants 131)	132				301 652	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136				256 467	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142				559 218	
Provisions pour risques et charges	154				Total II		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				437 996	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166				2 267	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172				94 891) 95 062	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176				535 326		
Total général (I + II + III)		180				1 094 544	
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195 317 703	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182 100 000	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184	

②

COMPTES DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 2GC

Néant *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	<input type="checkbox"/>	Exercice N clos le			
				3	1	0	3		
				2	0	2	3		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209			210		
	Production vendue	biens	services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
					217		218		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée*							224	
	Subventions d'exploitation reçues							226	
	Autres produits							230	
				Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises)*							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *)						244	
	Rémunérations du personnel*							250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	
	Dotations aux amortissements*							254	
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges	}	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	
			cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
				Total des charges d'exploitation (II)			264		
							12 566		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270		
							-12 566		
Produits financiers (III)		280	273 281	Charges financières (V)		294	4 249		
Produits exceptionnels (IV)								290	
Charges exceptionnelles (VI)	}	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)								306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES :				Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)			310		
							256 467		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	256 467		314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*							316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles							318	
	Provisions non déductibles*							322	
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf. page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)						324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	15 268	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987				342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989						
ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138						
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344						
ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993						
BUD (44 sexdecies)	992								
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit							346	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)							655	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)							643	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)							645	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)							647	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)							648	
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)							641	
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)							990	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)							649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	354		
							3 150		
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	372		
							3 150		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20546 - SARL 2GC

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023 dont le total est de 1 094 544,17 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 256 466,50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/03/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20546 - SARL 2GC

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPORA	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL				
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers				
		Matériel de transport				
		Matériel de bureau & mobilier informatique				
		Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes						
TOTAL						
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		825 100		100 000	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL			825 100		100 000	
TOTAL GENERAL			825 100		100 000	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPORA	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				
		Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier				
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes						
TOTAL						
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				925 100	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
TOTAL					925 100	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20546 - SARL 2GC

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

TOTAL GENERAL

925 100

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20546 - SARL 2GC

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
AMBULANCES VIROISES - 0 RUE ALPHONSE SAVEY 14500 V	70 000	441 888	100,00	172 009
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
AMBULANCES LARSOUNER - 4 RUE DE MALLOUE -CAMPEAU	7 700	222 744	35,00	79 884
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20546 - SARL 2GC

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

Informations financières (5)	Capital (b)	Reserves et report à nouveau avant affectation des résultats (b) (10)	Quote-part du capital détenu en %	valeurs comptables des titres détenus (/)(8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (/)(9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (/)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (/)(10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (/)(10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (/)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
AMBULANCES VIROISES - 0 RUE ALPHONSE SAVEY 14500 VIRE-NORMANDIE - 324116474	70 000	269 880	100,00	750 000	750 000	101 324		1 807 122	172 009	250 000
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										
AMBULANCES LARSONNER - 4 RUE DE MALLOUE -CAMPEAUX 14350 SOULEUVRE-EN-BOCAGE - 437212383	7 700	142 860	35,00	175 000	175 000			709 908	79 884	21 000

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20546 - SARL 2GC

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

Informations financières (5)	Capital (b)	Réserves et report a. nouveau avant affectation des résultats (b) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals données par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. Filiales non reprises au §A :										
a. Filiales françaises										
b. Filiales étrangères										
2. Participations non reprises au §A :										
a. Dans des sociétés françaises										
b. Dans des sociétés étrangères										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20546 - SARL 2GC

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dép. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	157 938	157 938	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance	123	123	
	TOTAUX	158 061	158 061	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20546 - SARL 2GC

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	123
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	123

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20546 - SARL 2GC

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	100,00	10,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20546 - SARL 2GC

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 906
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 267
Dettes fiscales et sociales	90
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	81
TOTAL DES CHARGES À PAYER	4 345

SARL 2GC
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : rue Alphonse Savey
Vire
14500 VIRE NORMANDIE
842 987 539 RCS CAEN

**EXTRAIT DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à 256 466,50 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 256 466,50 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 558 118,41 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 septembre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Monsieur Gaël COIRE

Monsieur Guillaume COIRE

